



Just/4/02/DIT

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Ire Instance
à
Usumbura

Protêt 2673

et 3246

Monsieur le Greffier

En exécution de vos lettres I562/ProtêtN°2673 et I835/
Protêt N°3246 J'ai l'honneur de vous faire parvenir en
annexe 2 actes de protêt dûment protesté au sieur Rwaba -
-hizi Ananiya s

L'huissier
DUPUIS

Protêt 2673

→ 3246

→ 3246

LOFsf se 12

Greffé du Tribunal de Ire Instance

Usumbura, le 11 juin 1958.

U S U M B U R A

1835 / Protêt N° 3246

Monsieur l'Huissier

Objet

de et à

KIBUNGU

2085 / 30 / 6 / 58 / Dup.

Monsieur l'Huissier,

[Signature]

J'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce pli, en original et copie, un acte de protêt faute de paiement ou ~~de l'acceptation~~ relatif à un effet que je vous prie de bien vouloir protester au domicile ou à la personne du sieur

Rwabahizi Ananiya à Kibungu (Gakenke)

~~Je prie de vous en informer par la présente et de vous en adresser copie sans délai.~~

Si vous ne trouvez personne à son domicile, il vous appartient de le constater sur le protêt, ~~et de vous en adresser copie.~~

Après avoir dûment rempli, daté et signé le protêt, vous voudrez bien me le retourner en original et copie avec l'effet de commerce.

Le Greffier,
M. J. Goffin
p.o.

[Signature]

Greffé du Tribunal de 1re Instance
USUMBURA

Usumbura, le 195 . . .
13 mai 1958

1562 / Protêt N° 2673

Objet

A Monsieur l'Huissier
de et à KIBUNGU

eli d'c

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce pli, en original et copie, un acte de protêt faute de paiement ~~ou d'acceptation~~ relatif à un effet que je vous prie de bien vouloir protester au domicile ou à la personne du sieur

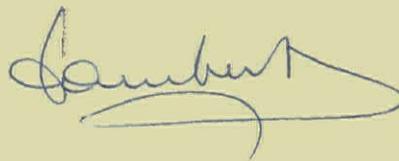
~~Kwabahizi Ananiya à Cakenke~~

~~Je joins en outre l'avis de protêt à remettre au domicile ou à la personne du tiré.~~

Si vous ne trouvez personne à son domicile, il vous appartient de le constater sur le protêt, ~~et vous ne remettez pas l'avis.~~

Après avoir dûment rempli, daté et signé le protêt, vous voudrez bien me le retourner en original et copie avec l'effet de commerce.

Le Greffier,
Y. J. Goffin
p.o.



1800 / 18402 / DC
1/6/58.

(1) N°

Réf. n° :

Cher Jean,

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Le type n'est-il pas
de Gakuba.

13-11
L-
b-
g-

recu le 3/12/58
à Ruankwan
A7

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.